Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 007-200072015-20250204-CC_2025_006-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Bureau communautaire du jeudi 30 janvier 2025 - 08H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2025_006
Espace naturel sensible Cance et Ay - Approbation du programme d'actions pour l'année 2025

Nombre de conseillers en exercice : 35
Secrétaire de séance : Madame Sylvie BONNET

Étaient présents :
Carlos ALEGRE, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Gilles DUFAUD, Christophe DELORD, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Simon PLENET, Yves RULLIERE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE

Ayant donné pouvoir :
Brigitte BOURRET donne pouvoir à Christian MASSOLA, Sylvette DAVID donne pouvoir à Sylvie BONNET, Laurence DUMAS donne pouvoir à Thierry LERMET, Christian FOREL donne pouvoir à Simon PLENET, Martine OLLIVIER donne pouvoir à Laurent MARCE, Ronan PHILIPPE donne pouvoir à Yves FRAYSSE

Absents ou excusés :
Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Olivier DE LAGARDE

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Denis SAUZE, expose :

Issu du Schéma départemental ENS Horizon 2030 approuvé par le Département le 9 décembre 2022, le contrat d'objectifs et de partenariat « Atout Nature » pour la période 2023-2026 a été établi entre le Département de l'Ardèche et Annonay Rhône Agglo, en tant que collectivité coordinatrice sur l'espace naturel sensible Cance et Ay.

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 007-200072015-20250204-CC_2025_006-DE

Dans ce cadre, Annonay Rhône Agglo définit chaque année, de façon concertée avec les partenaires techniques, institutionnels et financiers, le programme d'actions annuel qui répond aux objectifs communs du réseau des ENS et aux objectifs spécifiques du site Cance et Ay. Le dossier de demande de subvention doit être transmis au département chaque année avant le 31 décembre de l'année N-1.

L'élaboration du programme d'actions 2025 sur l'ENS Cance et Ay a donné lieu à la réunion du comité technique le 19 novembre 2024, puis le projet a été validé par le comité de suivi du site le 16 décembre 2024.

Le tableau de synthèse du programme d'actions 2025 est joint en annexe. Le montant total des dépenses prévisionnelles s'élève à 72 872.50 euros TTC pour un financement du Département sollicité au montant maximum de 40 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

Vu la délibération n° 3.10.1 de l'Assemblée départementale du 9 décembre 2022 approuvant le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles Horizon 2030, le contrat type à conclure avec les collectivités coordinatrices ainsi que le règlement du dispositif Atout Nature,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-449 du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Bureau communautaire par le Conseil communautaire,

Vu le contrat d'objectifs et de partenariat « Atout Nature » 2023-2026 signé entre le Département et Annonay Rhône Agglo,

Vu le programme d'actions 2025 du site ENS de la Cance et de l'Ay ainsi que les financements susceptibles d'être attribués par les différents partenaires,

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le Bureau communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

APPROUVE le programme d'actions 2025 du site ENS Cance et Ay et les plans de financement tels que présentés, sous réserve des inscriptions budgétaires correspondantes,

SOLLICITE une subvention auprès du Département pour la mise en œuvre du programme d'actions 2025,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à solliciter les aides du Département et des subventions complémentaires auprès de l'Europe, de l'État et de la Région,

MANDATE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité pour prendre

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 007-200072015-20250204-CC_2025_006-DE

toutes décisions se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en Conseil communautaire,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 3 février 2025

Simon PLENET,

Président d'Annonay Rhône Agglo

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.